

# éditorial

La physiothérapie et la réhabilitation sont considérés comme des actes vétérinaires, les actes de physiothérapie restent donc indissociables de la médecine vétérinaire ...

La physiothérapie et la réhabilitation (ou rééducation fonctionnelle) sont de nouveaux domaines de la médecine vétérinaire puisqu'ils sont en constante évolution depuis les 5 dernières années. Ces disciplines "regroupent l'ensemble des techniques manuelles et instrumentales permettant le diagnostic et le traitement des troubles fonctionnels et lésionnels de l'organisme animal". Lorsque le vétérinaire cible son approche sur un diagnostic anatomo-pathologique (diagnostic localisé, diagnostic pathologique), le physiothérapeute cible son approche sur un diagnostic fonctionnel ; leur approche est donc bien complémentaire.

**L'intérêt grandissant de la physiothérapie et de la réhabilitation répond à une demande d'actualité de la part des propriétaires de chevaux de sport ou de loisir**

qui cherchent des solutions "naturelles" ou "non médicamenteuses" pour leurs équidés, à une époque où l'éthique et le bien-être animal sont au centre des débats.

Il en va de même pour les professionnels qui s'orientent vers des méthodes fonctionnelles face à l'évolution de la lutte antidopage.

Nous avons pu observer, d'abord à l'étranger, puis dernièrement en France, la recrudescence de centres de soins et de thalassothérapies pour nos équidés, dont la plupart ne sont ni contrôlés ni suivis de près par un vétérinaire. Les soins sont prescrits par du personnel certes très expérimenté mais non formé, alors que la plupart des équipements peuvent être achetés sans justification d'un diplôme de Docteur vétérinaire. S'ils orientent leurs prestations autour des soins et du bien-être du cheval, la limite est proche du traitement des troubles lésionnels et de la récupération fonctionnelle.

La physiothérapie et la réhabilitation étant considérés comme des actes vétérinaires, les actes de physiothérapie restent indissociables de la médecine vétérinaire. La réglementation de l'usage des titres et des compétences est donc vouée à évoluer, de même que la surveillance des activités non vétérinaires (comme c'est déjà le cas pour les ostéopathes non vétérinaires).

**Une approche pluridisciplinaire et un travail d'équipe permettront d'optimiser l'approche de la physiothérapie et de la rééducation fonctionnelle du cheval.**

À l'échelle internationale, l'activité s'est également structurée et organisée puisque depuis 2010 l'*American College of Veterinary Sports Medicine and Rehabilitation* a été créé et a été suivi par la création de l'*European College of Sports Medicine and Rehabilitation* en 2018.

Ce numéro du **NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE équine** vous propose une approche de la physiothérapie et de la réhabilitation chez les équidés, en abordant à la fois la physiothérapie manuelle et instrumentale. Aussi, quelques protocoles de réhabilitation sont partagés dans le cas de pathologies spécifiques.

Il fait nul doute que la recherche est manquante dans le domaine de la physiothérapie et de la réhabilitation chez le cheval. Alors que les collèges Américain et Européen font avancer la recherche à grand pas, nous avons la chance et le privilège de voir un site de recherche en physiothérapie et rééducation fonctionnelle en France, le centre Kinesia au Cirale. Les travaux de recherche en cours permettront notamment de proposer des protocoles de traitement adaptés aux affections de nos équidés.

Nous espérons que ce dossier sur la physiothérapie et la réhabilitation vous aidera à mieux comprendre les différentes approches thérapeutiques et les mécanismes d'action des instruments (ondes de choc, laser thérapeutique, ultrasons, ondes électromagnétiques, ...) dont le vétérinaire dispose pour rééduquer le cheval. □



**Karine Pader**

Mastère en science,  
Diplomate ACVS & ECVS  
Diplômée des Collèges Américain  
et Européen de Chirurgie Vétérinaire

Vétérinaire spécialiste en chirurgie  
des grands animaux

Vethippo'Dome  
4 Rue Jean Ferrat  
63720 Ennezat

disponible  
sur [www.neva.fr](http://www.neva.fr) 

Crédit Formation Continue :  
0,05 CFC par article